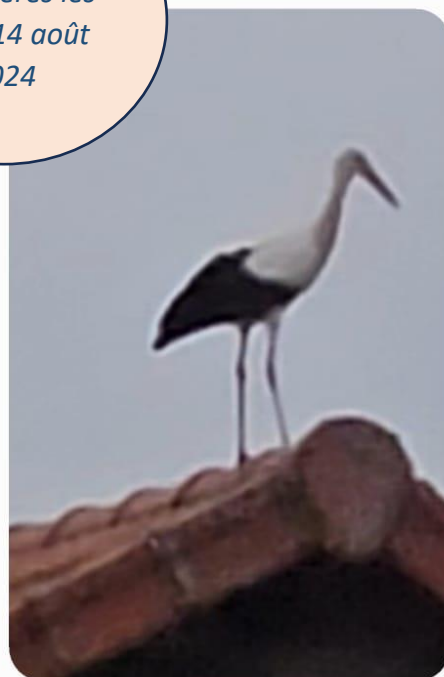
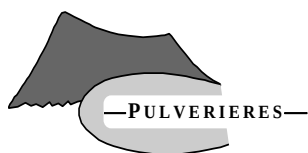




*Escale à  
Pulvérières les  
13 et 14 août  
2024*



# Bulletin municipal 2024



MAIRIE  
26 Avenue des Volcans  
63230 PULVÉRIÈRES  
04 73 79 25 06

[mairie.pulverieres@wanadoo.fr](mailto:mairie.pulverieres@wanadoo.fr)  
[www.pulverieres.fr](http://www.pulverieres.fr)

# SOMMAIRE

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| Edito .....                     | 3 |
| État civil .....                | 4 |
| Démarches administratives ..... | 4 |

## VIE MUNICIPALE

|                                                         |   |
|---------------------------------------------------------|---|
| Tarifs .....                                            | 5 |
| Finances .....                                          | 6 |
| Travaux de voirie .....                                 | 7 |
| Parking Stade – Etang Grand.....                        | 8 |
| Etude pour récupération et stockage eaux pluviales..... | 8 |
| Entretien des avaloirs .....                            | 8 |
| Installation poteau incendie .....                      | 8 |
| Convention SEMERAP – Commune .....                      | 9 |
| Convention viabilité hivernale .....                    | 9 |
| Tous les chemins mènent à ... ..                        | 9 |
| Dispositif France Ruralité Revitalisation .....         | 9 |

## URBANISME

|                                                            |    |
|------------------------------------------------------------|----|
| Quelle autorisation avant de commencer des travaux ? ..... | 10 |
|------------------------------------------------------------|----|

## ENFANCE / JEUNESSE

|                                                                    |    |
|--------------------------------------------------------------------|----|
| Coûts de fonctionnement (Cantine / RPI / Centres de Loisirs) ..... | 10 |
| Classe de mer .....                                                | 11 |
| Intervention musicale à l'école.....                               | 11 |
| Convention Centre de loisirs CCV.....                              | 11 |
| Convention Centre de loisirs UFCV .....                            | 11 |
| À l'école... ..                                                    | 12 |

## VIE ASSOCIATIVE

|                                            |    |
|--------------------------------------------|----|
| Association des Parents d'Élèves .....     | 14 |
| Société de Pêche Etang Barbot.....         | 15 |
| Souvenir de Lespinasse .....               | 16 |
| Comité des Fêtes.....                      | 17 |
| Association Sportive de Pulvérières .....  | 18 |
| UNC Saint-Ours-les-Roches Pulvérières..... | 19 |

## ENVIRONNEMENT

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| SYDEM Dômes et Combrailles .....    | 20 |
| Enlèvement de déchets anciens ..... | 21 |

## VIE INTERCOMMUNALE

|                                         |    |
|-----------------------------------------|----|
| Actualités Riom Limagne et Volcans..... | 22 |
|-----------------------------------------|----|

**Directeur de publication :** Jacques BARBECOT  
**Rédaction – conception graphique et mise en page :**  
Commission Communication  
**Impression :** Veoprint  
1 numéro par an – Dépôt légal : décembre 2024

*Pulvéroises, Pulvérois,*

*Une autre année se termine, c'est l'époque où l'équipe communication réalise le bulletin municipal.*

*Une année bien compliquée dans beaucoup de domaines :*

*Au niveau mondial, ce n'est pas rassurant avec les guerres, les intempéries, les dirigeants de certains pays qui font peur.*

*Au niveau européen, la guerre en Ukraine continue ; des élections européennes qui ne nous inspirent pas la sérénité. Les accords avec le Mercosur vont mettre notre agriculture en grande difficulté.*

*Au niveau français, c'est la dette à rembourser qui inquiète ; bon courage aux dirigeants pour prendre les bonnes mesures. Il faudra penser à l'avenir de nos jeunes !*

*Au niveau communal, l'année a été difficile mais pour d'autres raisons. Trois de nos employés ont cessé leur fonction pour d'autres horizons. Je respecte leur décision. Je remercie Adélaïde, Sophie et Jérôme pour leur travail dans chacune de leurs compétences. Je leur souhaite une bonne réussite chez leurs nouveaux employeurs.*

*Nous avons accueilli Sarah au périscolaire et à l'entretien des locaux. Depuis la rentrée, elle nous donne entière satisfaction. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, un habitant de Pulvérières, David, a pris ses fonctions au service technique. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, Emilie assurera le secrétariat de mairie. Je leur souhaite une bonne réussite au sein de notre commune.*

*Depuis le mois de mai, le secrétariat était en souffrance avec l'absence de l'agent et la difficulté de recruter. Pour cela, je tenais à remercier la première adjointe qui a consacré son temps aux tâches administratives, comptables ainsi que l'accueil du public pour la continuité du service.*

*Autre souci cette année avec l'incendie de l'école de Chapdes Beaufort. Il a fallu trouver des solutions avec nos moyens. Nous leur avons apporté notre aide en accueillant les enfants dans nos locaux.*

*La fin du mandat approche, il nous reste la rénovation de la salle des fêtes. Le projet est sur les rails, les demandes de subventions sont en cours. Ces dernières sont indispensables pour ce projet.*

*Le recours à l'emprunt pour investissement reste raisonnable. Nous votons des budgets en équilibre. Nous ne sommes pas responsables de la dette de l'Etat.*

*Nous sommes toujours présents aux réunions de Riom Limagne et Volcans (bureaux, commissions, conseils communautaires) ; cela est nécessaire pour notre commune.*

*RLV continue d'investir chez nous avec le projet d'une nouvelle station d'assainissement du bourg et des travaux conséquents à l'étang grand (digue, déversoir d'orages, moine). Le Département interviendra pour la partie route.*

*Pour terminer cet édito, je tenais à remercier nos associations pour l'organisation de nombreuses manifestations. Je vous invite toutes et tous à venir nombreux aux festivités de 2025 : moments de rencontres et convivialité assurés !*

*Je remercie l'équipe municipale pour le travail accompli.*

*Bonne lecture et bonnes fêtes de fin d'année ! Essayons de rester optimistes !*

*Votre Maire,*

*Jacques BARBECOT*

## NAISSANCES

Bienvenue à :

Maxence PINTO NOVAIS né le 25 avril 2024

Télia MASSACRIER née le 9 août 2024

## DÉCÈS

Condoléances aux familles de :

Maria LOPES décédée le 29 août 2024

Odette PRANAL décédé le 31 octobre 2024

*Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la diffusion des naissances, mariages et PACS nécessite le consentement des personnes.*

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

### Passeport biométrique

Le passeport est un document de circulation délivré par l'Etat français. Il peut aussi faire office de justificatif d'identité, au même titre que la carte nationale d'identité. Le passeport a évolué ces dernières années et intègre désormais puces et données biométriques.

Pour connaître les documents à fournir vous pouvez consulter le site de la préfecture :

<https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Demarches/Titres-d-identite/Passeport#!/Particuliers/page/N360>

### Carte nationale d'identité

La carte nationale d'identité est un document délivré par l'Etat français permettant d'identifier la personne qui en est détentrice. La détention d'une carte d'identité n'est pas obligatoire : elle est délivrée à toute personne qui en fait la demande à condition de pouvoir prouver sa nationalité française. Il n'y a aucune condition d'âge pour être titulaire d'une carte nationale d'identité.

Pour connaître les documents à fournir vous pouvez consulter le site de la préfecture :

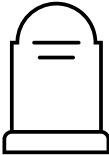
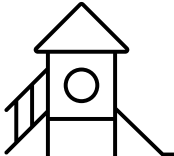
<https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Demarches/Titres-d-identite/Carte-nationale-d-identite#!/Particuliers/page/N358>

Les mairies de Volvic et Saint Georges de Mons délivrent les passeports biométriques et cartes nationales d'identité.

**La prise de rendez-vous en mairie ou en ligne est obligatoire pour l'instruction et la remise de titre.**

## TARIFS 2024

Lors du conseil municipal du 7 juin 2024, le conseil a délibéré sur l’augmentation de 2,00 % des tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

|                                                                                     |                                     |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------|
|    | <b>Cimetière</b>                    |           |
|                                                                                     | Concession (le m²)                  | 108,00 €  |
|                                                                                     | Columbarium                         | 1285,00 € |
|                                                                                     | Jardin du souvenir                  | 53,00 €   |
|   | Licence Multiple Rural              | 50,00 €   |
|                                                                                     | CUMA                                | 200,00 €  |
|  | <b>Location salle polyvalente</b>   |           |
|                                                                                     | Particulier commune                 | 195,00 €  |
|                                                                                     | Particulier hors commune            | 330,00 €  |
|                                                                                     | Association hors commune            | 53,00 €   |
|                                                                                     | Nettoyage de la salle               | 110,00 €  |
|                                                                                     | Caution                             | 330,00 €  |
|                                                                                     | <b>Location Salle du Stade</b>      |           |
|                                                                                     | Particulier commune                 | 140,00 €  |
|  | <b>Cantine</b>                      |           |
|                                                                                     | Repas enfant                        | 3,45 €    |
|  | <b>Garderie</b>                     |           |
|                                                                                     | Forfait année scolaire              |           |
|                                                                                     | 1 enfant                            | 86,00 €   |
|                                                                                     | 2 enfants                           | 160,00 €  |
|                                                                                     | 3 enfants                           | 225,00 €  |
|                                                                                     | Forfait pour garderie occasionnelle | 5,00 €    |

FONCTIONNEMENT

| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT                                        | Budget 2023  | Budget primitif 2024 |
|-------------------------------------------------------------------|--------------|----------------------|
| Charges à caractère général                                       | 213 600,00 € | 240 060,00 €         |
| Charges de personnel et frais assimilés                           | 134 521,00 € | 152 800,00 €         |
| Atténuations de produits                                          | 12 650,00 €  | 2 800,00 €           |
| Autres charges de gestion courante                                | 36 422,00 €  | 40 351,00 €          |
| Charges financières                                               | 3 100,00 €   | 2 900,00 €           |
| Charges spécifiques                                               | 1 060,00 €   | 100,10 €             |
| Dotation aux provisions                                           | 462,00 €     | 0,00                 |
| TOTAL DÉPENSES RÉELLES FONCTIONNEMENT                             | 401 815,00 € | 439 011,10 €         |
| Virement section investissement                                   | 61 792,00 €  | 49 298,00 €          |
| Opérations ordre de transfert entre section (dont amortissements) | 6 099,00 €   | 7 226,00 €           |
| TOTAL DÉPENSES D'ORDRE FONCTIONNEMENT                             | 67 891,00 €  | 56 574,00 €          |
| TOTAL GÉNÉRAL                                                     | 469 706,00 € | 495 585,10 €         |

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT                    | Budget 2023  | Budget primitif 2024 |
|-----------------------------------------------|--------------|----------------------|
| Résultat de fonctionnement 2023 reporté       | 51 416,08 €  | 87 578,10 €          |
| Atténuations de charges                       | 50,00 €      | 0,00 €               |
| Produits des services, du domaine et ventes   | 79 100,00 €  | 72 500,00 €          |
| Impôts et taxes                               | 193 426,00 € | 201 614,00 €         |
| Dotations, subventions et participations      | 117 506,00 € | 119 920,00 €         |
| Autres produits de gestion courante           | 22 015,00 €  | 11 576,00 €          |
| Produits financiers                           | 2,92 €       | 3,00 €               |
| Produits spécifiques                          | 6 190,00 €   | 2 150,00 €           |
| Reprise amortissement, dépréciation           |              | 244,00€              |
| TOTAL RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT         | 469 706,00 € | 495 585,10 €         |
| Opérations d'ordre (transfert entre sections) | 0,00 €       | 0,00 €               |
| TOTAL GÉNÉRAL                                 | 469 706,00 € | 495 585,10 €         |

INVESTISSEMENT

| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT             | Reste à réaliser 2023 | Budget primitif 2024 |
|---------------------------------------|-----------------------|----------------------|
| Solde d'exécution reporté             |                       | 17 241,81 €          |
| Subvention équipement versée          | 10 240,00 €           | 13 190,00 €          |
| Frais d'études                        |                       | 7 300,00 €           |
| Dotation, fonds divers                |                       | 44 220,00 €          |
| Emprunts et dettes assimilées         |                       | 9 010,00 €           |
| Immobilisations incorporelles         | 5000,00 €             | 7 000,00 €           |
| Immobilisations corporelles           | 16 116,00 €           | 52 100,00 €          |
| Immobilisations en cours              |                       | 230 000,00 €         |
| Autres immobilisations financières    |                       | 800,00 €             |
| TOTAL DÉPENSES RÉELLES INVESTISSEMENT | 31 356,00 €           | 380 861,81 €         |
| TOTAL GÉNÉRAL                         | 31 356,00 €           | 380 861,81 €         |

| RECETTES D'INVESTISSEMENT                      | Reste à réaliser 2023 | Budget primitif 2024 |
|------------------------------------------------|-----------------------|----------------------|
| Dotations, fonds divers et réserves            |                       | 58 081,81 €          |
| Subventions d'équipement reçues                | 22 126,00 €           | 27 926,00 €          |
| Emprunts et dettes assimilées                  |                       | 238 280,00 €         |
| TOTAL RECETTES RÉELLES INVESTISSEMENT          | 22 126,00 €           | 324 287,81 €         |
| Virement section fonctionnement                |                       | 49 298,00 €          |
| Opérations d'ordre (transferts entre sections) |                       | 7 276,00 €           |
| TOTAL RECETTES OPÉRATIONS D'ORDRE              |                       | 56 574,00 €          |
| TOTAL GÉNÉRAL                                  | 22 126,00 €           | 380 861,81 €         |

## AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE

Cette année, les aménagements de voirie concernent :

- La rue de l'église (pose de caniveaux, fouilles des réseaux secs, enrobé),
- La rue des Buges du Moulin (reprise de chaussée et enrobé),
- Le chemin des Sèches (empierrement et bicouche).

Après analyse des offres par les services de l'ADIT du Puy-de-Dôme (Agence Départementale de l'Ingénierie Territoriale), le marché est confié à l'entreprise EUROVIA.

Les travaux ont débuté lundi 2 septembre.

**Montant : 153 088,00 € HT**

## ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Il y a lieu de prévoir, Rue de l'église, l'enfouissement des réseaux de télécommunications avec les réseaux électriques. Un avant-projet des travaux a été réalisé par Territoire d'Energie.

La tranchée commune en domaine public est à la charge de la commune, fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom.

**Montant estimé : 3252,00 € HT**

La tranchée commune en domaine privé est à la charge de Territoire d'Energie.

L'étude, la fourniture et la pose du matériel nécessaire à cette opération, réalisées par Territoire d'Energie sont à la charge de la commune.

**Montant : 9300,00 € HT**

ORANGE réalisera et prendra en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage sur le domaine public ainsi que la dépose de ses propres appuis.

## ÉCLAIRAGE PUBLIC

En parallèle avec l'enfouissement des réseaux télécoms, la commune a également sollicité Territoire d'Energie pour les travaux d'éclairage public, Rue de l'église. L'estimation s'élève à 22 000,00 euros HT.

Territoire d'Energie prend à sa charge la réalisation des travaux en les finançant à 50 % du montant hors-taxes.

**Coût : 11 000,00 € HT**

## **FINANCEMENT :**

**Subvention FIC : 57 666,00 €**

**Subvention DETR : 30 000,00 €**

**Autofinancement : 88 974,00 €**

Le stationnement autour de l'étang grand et du stade s'avère problématique, surtout les week-ends, jours de match.

La commune de Pulvérières envisage de proposer ces jours-là, un parking temporaire sur une parcelle voisine du stade.

Dans cette optique, un échange de terrain avec Madame B. est possible. Celui-ci concernerait un terrain d'une superficie d'environ 4400 m<sup>2</sup> appartenant à Madame B.. La commune de Pulvérières céderait en contrepartie un terrain de 4000 m<sup>2</sup> et un terrain issu d'une partie du chemin communal « chemin des Sèches » pour 450 m<sup>2</sup>.

Ce chemin est actuellement très étroit, herbacé et très peu emprunté. Il peut même être dangereux car il domine la face sud de l'étang de Rochebrune (propriété privée) sans aucune protection. La pleine propriété de ce chemin à Madame B. réglerait le problème.

La cession d'une partie de ce chemin n'entrave aucunement la desserte des parcelles limitrophes.

Arpentage effectué par le cabinet SERCA à Sayat : **820,00 € HT**

## ÉTUDE POUR RÉCUPÉRATION ET STOCKAGE EAUX PLUVIALES

Dans le cadre d'une démarche de développement durable et de transition écologique, le conseil municipal a évoqué la possibilité de récupérer et stocker les eaux pluviales du toit de l'église. Une étude permettrait de dimensionner un projet pour permettre aux habitants, par la suite, de se servir de celles-ci.

Le cabinet EGIS a été sollicité pour établir un devis. La prestation se déroulerait en 2 phases. Lors de son dernier conseil d'administration, le CEPIV (Comité d'Environnement pour la Protection de l'Impluvium de Volvic) a acté qu'il pouvait nous accompagner dans notre démarche pour la première phase, en participant à hauteur de 80%.

**Coût communal : 420,00 € HT**

## ENTRETIEN DES AVALOIRS

La commune a transféré la compétence eaux pluviales urbaines à Riom Limagne et Volcans. Un contrat de prestation d'entretien a été signé entre RLV et la SEMERAP.

L'entretien des avaloirs du réseau d'eaux pluviales demeure une compétence communale. Une convention pour cet entretien prévoit le curage de 40 avaloirs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 pour 5 ans.

**Coût : 1060,00€ HT par an**

## INSTALLATION POTEAU INCENDIE

Il y avait lieu d'installer, au village de Blanchet, un poteau incendie pour le SDIS qui serait amené à utiliser la réserve d'incendie. Le Syndicat Sioule et Morge effectuera ces travaux car celui-ci gère le réseau qui alimente cette réserve. Les communes de Pulvérières et Manzat peuvent utiliser cette dernière.

**Coût pour la commune de Pulvérières : 1544,94 euros TTC**



Le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie prévoit un contrôle à minima tous les deux ans. Le contrôle des poteaux incendie est assuré par SEMERAP. Une nouvelle convention a été signée avec ce prestataire pour une durée de 5 ans.

**Coût : 33,90 € HT par poteau ou bouche.**



## CONVENTION VIABILITÉ HIVERNALE



Une convention a été signée entre le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et la commune autorisant l'autre partie à intervenir sur leur domaine public routier respectif afin de réaliser des prestations de viabilité hivernale.

Le Département du Puy-de-Dôme autorise la commune de Pulvérières à procéder au déneigement des voiries départementales situées sur le territoire de la commune quand l'itinéraire de déneigement décidé par la commune emprunte la voirie départementale.

La commune de Pulvérières autorise, à son tour, le Département du Puy-de-Dôme à procéder au déneigement des voiries communales quand l'itinéraire de déneigement décidé par le Département emprunte la voirie communale.

Les interventions réalisées par l'une ou l'autre partie consistent à des opérations de déneigement simple (raclage).

## TOUS LES CHEMINS MÈNENT À .....

Usagers réguliers des chemins communaux, les agriculteurs ont participé à l'entretien de ceux-ci. Du matériau a été mis à disposition par la commune afin de rendre les chemins plus praticables. Les agriculteurs se sont réparti le travail selon leur secteur d'intervention. Merci à eux !



## DISPOSITIF FRANCE RURALITÉ REVITALISATION (ex ZRR)

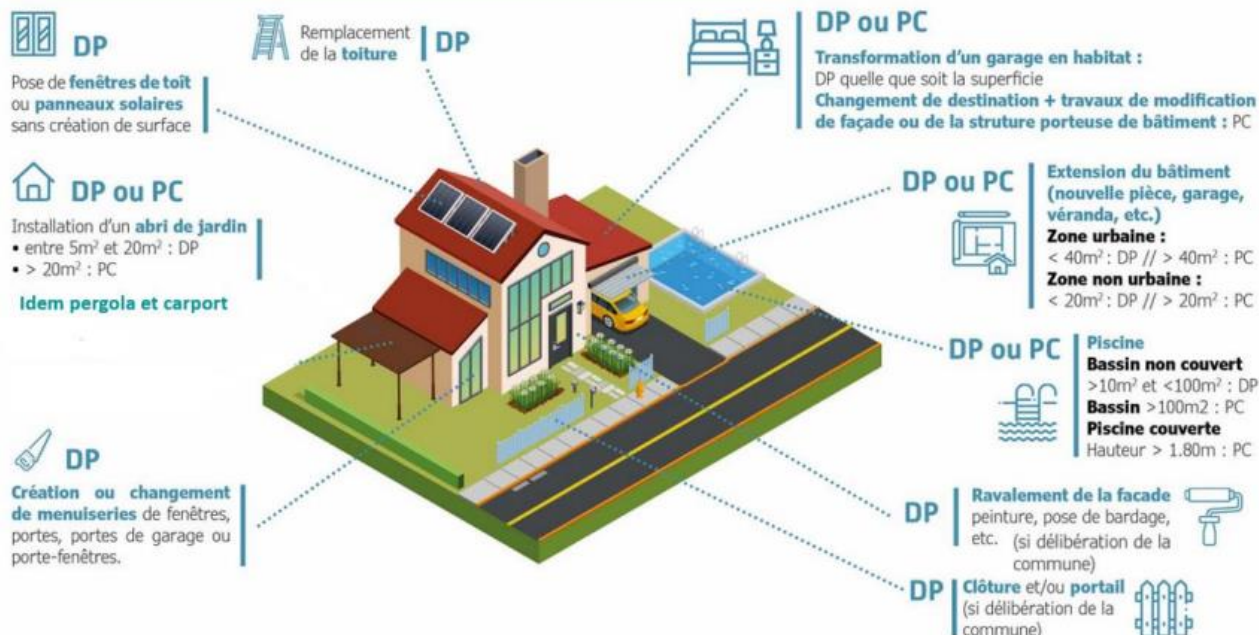
Les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) forment un ensemble de mesures fiscales et sociales pour aider au développement des ruralités. Ce dispositif est remplacé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 par le dispositif France Ruralité Revitalisation (FRR).

Les entreprises qui s'installent (micro-entreprise, PME pour des activités industrielles, commerciales, artisanales et non-commerciales) bénéficient d'exonérations fiscales. Une exonération totale les 5 premières années puis dégressive les 3 suivantes :

- Sur l'impôt sur les bénéfices
- Sur les impôts fonciers (CFE et taxe foncière sur les propriétés bâties).

Les entreprises qui s'installeront dans les zones FRR seront exonérées.

## QUELLE AUTORISATION AVANT DE COMMENCER DES TRAVAUX ? ON FAIT LE POINT !



## ENFANCE / JEUNESSE

### COUT REPAS CANTINE SCOLAIRE

Les repas de la cantine pour l'école de Pulvérières nous sont fournis par la commune de Chapdes Beaufort (environ 6500 repas en moyenne par an). **Le prix d'un repas de cantine livré à Pulvérières est depuis la rentrée de septembre 2024 à 6.62 euros, sans prendre en compte les frais de personnel, de chauffage, d'électricité, d'eau, de produits d'entretien et autres frais nécessaires à ce service périscolaire.**

Ce repas est facturé **3.45 euros** aux familles depuis septembre 2024.

### FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RPI

Depuis le regroupement pédagogique des écoles de Chapdes Beaufort et Pulvérières acté en 1994, le principe général d'une répartition intercommunale des charges de fonctionnement de chaque école a été mise en place. Elle se calcule en fonction du nombre d'enfants domiciliés dans chaque commune et scolarisés dans l'autre commune.

#### Pour l'année scolaire 2023/2024 :

- ❖ La commune de Chapdes Beaufort a estimé ses frais de fonctionnement à :
  - 1 837.00 € par élève de Pulvérières scolarisé en maternelle (21 élèves concernés)
  - 912.00 € par élève de Pulvérières scolarisé en primaire (7 élèves concernés)

**En 2024, la commune de Pulvérières a donc participé à hauteur de 44 961.00 € aux frais de fonctionnement de l'école de Chapdes Beaufort.**

- ❖ La commune de Pulvérières a estimé ses frais de fonctionnement à :
  - 796.00 € par élève de Chapdes scolarisé en primaire (29 élèves concernés)

**En 2024, la commune de Chapdes a participé à hauteur de 23 084.00 € aux frais de fonctionnement de l'école de Pulvérières.**

A la fin de l'année 2023, les enseignantes du RPI ont fait parvenir, au conseil municipal, un projet pédagogique concernant 91 élèves de la Grande Section au CM2, dont 31 enfants de Pulvérières.

Le projet concerne une classe de mer à Talmont Saint Hilaire de 5 jours et 4 nuits. Diverses activités sont proposées aux élèves : visites, ateliers, sortie en mer, initiation à la voile...

Le coût total de cette classe de mer s'élève à 32 566 euros, soit 357 euros par enfant.

Celle-ci a été financée par les communes de Pulvérières et Chapdes-Beaufort, l'Association des Parents d'Elèves, la coopérative scolaire et les parents.

La commune a accordé une **subvention de 3300,00 euros**.

## INTERVENTION MUSICALE À L'ÉCOLE

L'intervention musicale à l'école de Pulvérières est assurée par l'école de musique de Chavanon Combrailles et Volcans. Elle intervient par le biais d'une convention qu'il convient de renouveler pour l'année scolaire 2024 / 2025.

Le coût horaire est de 38,50 euros pour une intervention de 2 heures hebdomadaire sur 36 semaines d'école, soit 2700,00 euros. Une majoration de 10% est appliquée pour les communes partenaires.

**Coût total = 2970,00 euros.**



## PARTICIPATION AUX CENTRES DE LOISIRS

Depuis plusieurs années, pour venir en aide aux familles, la commune de Pulvérières a signé des conventions avec des centres de loisirs pour l'accueil des mercredis et pendant les vacances scolaires en participant aux frais de fonctionnement de ces centres.

En 2024, la commune a participé à hauteur de **12814.77 euros**, soit :

- 9797.27 euros pour le centre de loisirs de Chavanon Combrailles et Volcans à Pontgibaud
- 3017.50 euros pour le centre UFCV à St Ours

Une dizaine de familles de Pulvérières profite de ces services.

## CONVENTION CENTRE DE LOISIRS CCV

La convention concerne **uniquement les mercredis de la période scolaire 2024 / 2025.**

**Coût pour la commune : 4,50 euros par heure et par enfant.**

Les places sont attribuées selon les priorités suivantes :

1. Enfants résidant sur la Communauté de Communes (CCV) : Ces enfants seront prioritaires.
2. Enfants résidant dans des communes extérieures à la CCV ayant signé une convention avec la CCV (Saint-Ours-les-Roches et Pulvérières) : Les places restantes seront attribuées en priorité à ces familles.



## CONVENTION CENTRE DE LOISIRS UFCV CLAIR MATIN

Cette convention organise les activités **pendant les vacances scolaires 2024 / 2025.**



**Vacances de Noël : du 30 décembre au 3 janvier 2025**

**Vacances d'hiver : du 24 au 28 février 2025**

**Vacances de printemps : du 22 au 25 avril 2025**

**Vacances d'été : du 7 juillet au 1<sup>er</sup> août 2025**

**Budget : 5086,00 euros pour 5 enfants qui fréquenteraient le centre de loisirs.**



Pour la rentrée 2024, 45 élèves ont repris les cours à l'école de Pulvérières. Les élèves de la petite section au CE1 sont scolarisés dans l'école de Chapdes-Beaufort et l'école de Pulvérières accueille les élèves du CE2 au CM2.

L'équipe pédagogique reste la même. Les élèves sont répartis en deux classes : une de 23 élèves de CE2 et CM1 sous la responsabilité de Marie Christine Noireterre, et une autre de 22 élèves de CM1-CM2 dirigée par Marine Peyrot, également directrice de l'école.

Elodie Chalaron, AESH, est présente 12 heures par semaine pour accompagner un enfant en situation de handicap.

Enfin, Monique Faure et Sarah Gaucherot contribuent à la vie de l'école pendant les temps périscolaires et s'occupent de l'entretien des locaux.

## Un retour en image sur les événements qui ont marqués l'année scolaire 2023-2024.

*Les élèves de Pulvérières profitent de la neige en début d'année.*



*L'ensemble des élèves du RPI ont eu la chance de partir une semaine en classe de mer au mois d'avril 2024 à Talmont-Saint-Hilaire. Une semaine riche en émotions et en apprentissages.*



*Les élèves de Pulvérières sur la scène de l'Opéra de Clermont-Ferrand pour la représentation Canto l'Opéra.*



*Ils ont profité des animations préparées par les bénévoles de l'association Souvenir de Lespinasse.*



*Ils étaient nombreux à participer à la commémoration du 2 juin où ils ont pris une part active dans le déroulement de la cérémonie.*



*Le dernier jeudi de juin, les élèves ont enfourché leurs vélos pour une dernière sortie de 23 kilomètres qui les a conduits jusqu'à la Roche Sauterre.*



## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'Association des Parents d'Elèves des écoles publiques de Chapdes-Beaufort et Pulvérières rassemble des parents d'élèves bénévoles et dynamiques. Des manifestations sont organisées afin de récolter des fonds qui financent les projets pédagogiques élaborés par les maîtresses.

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, l'APE a contribué à financer la classe de mer des élèves des deux écoles mais aussi les bus pour les diverses sorties scolaires organisées. Elle finance également les cadeaux de Noël de nos écoliers.

En ce début d'année scolaire, lors de l'Assemblée Générale, les membres de l'Association des Parents d'Elèves du R.P.I. des Écoles Publiques de CHAPDES-BEAUFORT et PULVERIERES, ont élus les membres du bureau :

*Présidente* : Aurore BASTERE

*Vice-présidente* : Sandra MADIAURE

*Secrétaire* : Audrey CARSANA

*Vice-secrétaire* : Emilie SAUVAN

*Trésorière* : Sonia TOURNAIRE

*Vice-Trésorière* : Charlène PRINCE

Comme chaque année, l'association s'efforce de créer des manifestations diverses et conviviales qui permettent de rendre possible les projets établis par nos enseignantes. Ces moments festifs sont organisés dans le but de plaire aux enfants comme aux parents.

En ce début d'année, l'APE a déjà organisé le traditionnel bal des enfants, très attendu, au début des vacances d'automne. Une vente de sapins lors du marché de Noël des associations, une vente de chocolats et de photos de Noël auront également lieu.

L'année 2024 se terminera avec la venue du Père Noël dans les deux écoles. Il arrivera les bras chargés de présents pour le plus grand bonheur de nos enfants.

Plusieurs manifestations dont une soirée blind test, une chasse aux œufs, un escape-game et une journée de printemps avec vente de fleurs et randonnée sont prévus pour la suite de l'année qui se terminera par la traditionnelle fête de l'école.



Afin de continuer à soutenir de beaux projets pour tous les élèves du RPI, nous avons besoin de bénévoles, vous pouvez nous rejoindre en prenant contact : [ape.chapdes@gmail.com](mailto:ape.chapdes@gmail.com).

L'association est ouverte à tout parent qui souhaiterait donner un peu de son temps et partager de bons moments.

Toute l'équipe de l'A.P.E. vous donne rendez-vous avec grand plaisir dès sa prochaine manifestation.



L'étang Barbot est un étang de pêche d'une surface de 1,7 hectare, géré et entretenu par une équipe de bénévoles. On peut pêcher de la friture, truites, tanches, brochets et carpes.

Mais c'est aussi un havre de paix et de détente pour les marcheurs, promeneurs et touristes.

Tous les ans un vide grenier est organisé autour de l'étang. La société de pêche organise également un concours de pétanque, en face de la mairie, et trois journées d'exposition et démonstration de modélisme naval.

Pour les modalités de pratique de pêche : voir les panneaux d'affichage et règlement interne en place à l'étang Barbot.

**Les cartes annuelles sont vendues sur place à partir du premier week-end d'avril.  
Les cartes à la journée se prennent sur place à partir du premier week-end de mai.  
La fermeture a lieu le 31 octobre.**

Renseignements au 06 07 37 55 75 ou 06 80 76 36 91.



*Les membres du conseil d'administration*





L'année 2024 est celle des 80 ans de la libération. Dans le cadre de la labellisation par la Mission nationale du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération, deux projets que nous avons portés ont été labellisés.

Le premier concerne « Souvenir des Martyrs de la Déportation autour des œuvres d'Anna Garcin, déportée à Ravensbrück ». Cette exposition s'est tenue du 26 avril au 2 mai. Les 280 visiteurs ont pu découvrir le message fort que nous a laissé Anna Garcin sur l'enfer des camps.

Le deuxième projet inclut le récital en l'église de Saint Ours le 1<sup>er</sup> juin en soirée et la cérémonie du dimanche 2 juin sur le site de Lespinnasse. Dans le magnifique cadre de l'église romane de Saint Ours, une centaine de personnes ont pu apprécier la force des textes et la qualité de l'interprétation lors d'un récital de poésie et chansons sur les thèmes de la Résistance et de la Déportation.

Le lendemain c'est une assistance nombreuse qui participait à la cérémonie du souvenir avec la participation des enfants de l'école de Pulvérières qui ont interprété la chanson « Je chante avec toi liberté ». Après la cérémonie, un moment convivial autour de l'apéritif offert par la municipalité, a été unanimement apprécié.



*A Saint-Ours le 1<sup>er</sup> juin 2024*

Dans notre rôle de « passeurs de mémoire » en direction des jeunes, nous avons reçu 5 classes de scolaires sur le site : Pulvérières (2 classes), Saint-Georges, Saint-Ours et Volvic. Le jeu de rôle dans lequel les enfants sont mis en situation de résistants est un moyen ludique qui leur permet de découvrir cette page de l'histoire de France, mais aussi celle de Pulvérières et des environs. Une vidéo intitulée « Mission Résistance » et visible sur YouTube : <https://youtu.be/TAKnTVRcxY0>



*A Volvic le 1<sup>er</sup> septembre 2024*

Comme chaque année, nous avons organisé et participé à différentes cérémonies commémoratives dans le secteur.

Lors de deux d'entre elles, nous étions présents avec des tenues et véhicules d'époque : les 80 ans de la libération de 113 prisonniers de la maison d'arrêt de Riom (13 août) et les 80 ans de la libération de Volvic (1<sup>er</sup> septembre).

En cette année qui marque les 30 ans du lancement de nos activités, préalablement à la création de l'association, nous enregistrons avec une grande satisfaction une augmentation de 30% du nombre de nos adhérents. C'est un encouragement pour continuer d'agir et ne pas oublier l'histoire de Lespinnasse et de la Résistance en général.

*Claude COURTADON, Président*

Contact mail : [souvenirdelespinasse@gmail.com](mailto:souvenirdelespinasse@gmail.com)



## Soirée théâtre : belle réussite avec la Troupe Trouvathé

La salle était comble samedi soir pour accueillir la troupe Trouvathé, qui présentait leur dernière pièce Amour et Chevrotine. Ce spectacle très attendu, a su captiver et enchanter le public du début à la fin. Entre rires et émotions, les comédiens ont donné vie aux personnages avec une énergie et un talent remarquable, transportant les spectateurs dans une histoire pleine de rebondissements. A la fin de la représentation, les applaudissements témoignaient de l'appréciation sincère des spectateurs pour cette performance exceptionnelle. Le comité se félicite de l'engouement suscité par cette soirée, qui contribue à la dynamique culturelle de notre commune.

Merci à la Troupe Trouvathé pour ce moment théâtral mémorable, et au public toujours au rendez-vous pour soutenir nos événements culturels.



## Bilan de la fête Patronale : une belle réussite sous la pluie

Malgré une météo peu clémentine, la fête patronale a été un véritable succès ce week-end ! Dès le samedi soir, un public nombreux s'est déplacé pour applaudir le groupe « My Tribute Renaud », qui a mis une ambiance festive malgré les averses.

Les spectateurs ont montré leur détermination en restant pour admirer le splendide feu d'artifice offert par la municipalité, avant de prolonger la soirée avec le bal animé par Neptune clôturant cette première journée dans la bonne humeur.

Le dimanche, comme le veut la tradition, s'est ouvert avec le dépôt de gerbe en présence des pompiers de Saint Ours, un moment solennel. La cérémonie a été suivie d'un apéritif convivial offert par la municipalité.

Le déjeuner a permis de rassembler les habitants autour de délicieux plats, avant de se lancer dans un concours de taureau mécanique qui a offert des fous rires à tous les participants. Les attractions foraines, toujours très appréciées, ont ajouté une touche de joie pour petits et grands. Merci à tous pour votre participation et votre bonne humeur ! Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition de la fête patronale.



**Brocante** : Nous avons toujours autant de succès pour notre brocante qui a malheureusement fini tôt par rapport au mauvais temps.

**Soirée moules frites** : Nous avons terminé cette journée et l'année avec notre incontournable soirée moules frites qui est toujours très appréciée. Toute l'équipe remercie ses bénévoles, employés municipaux et la municipalité. Nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année et nous vous disons à très bientôt.

*Le Président, Senetaire Olivier*

*Les membres*





*Pôle jeunes Cadets*

## Saison rugbystique 2023 / 2024

L'association sportive de Pulvérières a évolué en Régionale 3. Les résultats ne sont pas forcément à la hauteur des attentes, mais sont toutefois assez favorables. L'équipe est très jeune et en pleine progression.

L'école de rugby " Drop 63" (regroupement AS Pulvérières / XV des Combrailles / CRAC Les Ancizes) fonctionne très bien depuis de nombreuses années.

Le pôle jeunes Cadets et Juniors de l'entente Combrailles (avec Cisternes) marche également très bien avec des résultats plus que positifs. Celui-ci est régulièrement au plus haut niveau régional.

Les jeunes alimentent progressivement l'équipe Séniors, nul doute que les résultats positifs arriveront rapidement.

*Le Président, Barbecot David*



*Pôle Jeunes Juniors*





La section Union Nationale des Combattants de Saint Ours et Pulvérières participe à faire vivre le devoir de mémoire. Elle le fait essentiellement lors des différentes commémorations annuelles aux monuments aux morts de nos deux communes avec la présence de ses porte-drapeaux.

Le jour du 11 novembre 2024, Christian Tabarant s'est investi officiellement à cette fonction au monument de Pulvérières.



Actuellement la section compte 65 membres très actifs lors de nos différentes activités.  
La section assurera sa pérennité avec tous les nouveaux qui voudront bien nous rejoindre.  
Faites acte de candidature auprès de nos anciens, nous allons vous intégrer avec beaucoup de plaisir.

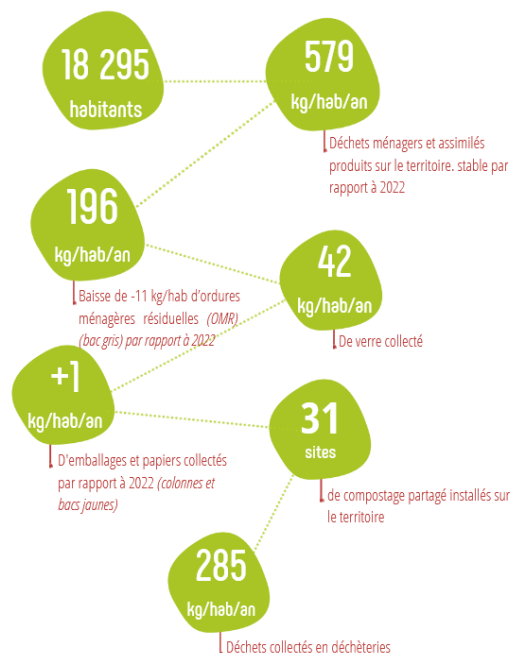
*Le président, Jean Sioly*

## SYDEM DÔMES ET COMBRAILLES

### Petit rappel : comment bien trier ?



Les emballages et papiers doivent être déposés en VRAC dans les bacs et colonnes.



### RETOUR SUR L'OBLIGATION DE TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS :

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire du 10 février 2020 a introduit l'obligation de **tri à la source des biodéchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**. Afin de répondre à cette obligation réglementaire, le SYDEM Dômes et Combrailles a choisi de déployer différentes solutions de gestion de proximité des biodéchets : distribution gratuite de composteur individuel de jardin, déploiement de composteurs de quartier, mise en place de composteur d'établissement ou en pied d'immeuble. Pour réserver votre composteur individuel ou pour accéder à un composteur partagé contactez-nous au 04 73 73 16 83 ou directement sur le site internet du SYDEM. Le compostage, individuel ou collectif, permet de valoriser les restes alimentaires et les déchets de jardins. Le compost ainsi obtenu peut ensuite être restitué à la terre et nourrir les sols, les plantes...une boucle vertueuse se met ainsi en place permettant de maîtriser les coûts liés à la gestion de nos déchets.

### LE FINANCEMENT DU SERVICE :

Le service de collecte et de traitement des déchets ménagers est financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). **Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024, ce sont les propriétaires du logement qui doivent s'acquitter de la REOM. Les propriétaires de logements locatifs doivent donc refacturer la REOM dans les charges locatives** (mensuellement, trimestriellement ou semestriellement). Ainsi, pour la facture du deuxième semestre 2024, adressée en janvier 2025, ce sont les propriétaires qui seront facturés pour leurs biens locatifs.

➔ **Afin de prendre en compte la situation réelle du foyer dans la facturation, il est indispensable de signaler tout changement de situation** : déménagement, nombre de personnes composant le foyer, vente immobilière....

La grille tarifaire de la REOM est révisée annuellement lors du comité syndical de décembre.

➔ Les critères de facturation de la REOM sont disponibles sur notre site internet : [www.sydem-domescombrailles.fr](http://www.sydem-domescombrailles.fr) / rubrique la REOM / critères de facturation

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Sydem Dômes et Combrailles accompagne ses usagers pour une meilleure gestion de leurs déchets : subvention pour une « gestion raisonnée des déchets verts », subvention « consommation responsable » pour l'acquisition de protections mensuelles réutilisables, aide à l'acquisition de vaisselle réutilisable pour les associations et communes du territoire.

Toutes les informations sur nos soutiens financiers à retrouver sur notre site internet :

[www.sydem-domescombrailles.fr](http://www.sydem-domescombrailles.fr) (onglet prévention) ou par téléphone au 04 73 73 16 83.



À la suite de la découverte en 2022 de déchets anciens sur la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Cheires et grottes de Volvic et sur une zone limitrophe, la Société des Eaux de Volvic (SEV) a engagé des travaux de réhabilitation des parcelles, après autorisation des autorités compétentes (Etat et Région).

- ✓ Une première phase de travaux a été réalisée entre septembre 2023 et mars 2024 sur la zone située en dehors de la réserve naturelle. Celle-ci servira de plateforme technique de tri et de stockage lors des travaux d'enlèvement des déchets dans la réserve qui ont débuté le 21 octobre 2024.

En qualité de propriétaire des terrains concernés par ces dépôts, la SEV a mandaté des entreprises spécialisées pour proposer un plan de réhabilitation des parcelles et réaliser le tri et l'enlèvement de ces déchets. Ceux-ci correspondent majoritairement à du verre et du plastique.

En tant que gestionnaire de la réserve naturelle depuis 2014, la LPO AuRA joue un rôle d'accompagnement technique dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces travaux de restauration, en lien étroit avec les autorités compétentes (Région, DREAL, DDT...).

Les dépôts sont aujourd'hui enfouis sous des plantations d'arbres exotiques (Aulnes de Corse, Robiniers faux-acacia, Pins noirs d'Autriche).

- ✓ Les phases d'enlèvement et de traitement des déchets seront alors suivies d'une phase de restauration des milieux. Celle-ci a pour ambition de favoriser voire d'augmenter la capacité d'accueil du site pour la biodiversité.
- ✓ Les travaux dans la Réserve Régionale Naturelle (suppression des arbres exotiques, enlèvement de la terre contenant les déchets puis remise en état) auront lieu en 2 phases : une première d'octobre 2024 à mars 2025 et une seconde de mi-septembre 2025 à février 2026.

## Des mesures exigeantes pour limiter les impacts sur la biodiversité :

Afin de diminuer les impacts sur la biodiversité et les milieux, plusieurs mesures d'évitement et de réduction de ces impacts seront rigoureusement appliquées durant toute la durée du chantier. Celles-ci ont été établies par un bureau d'études environnementales mandaté par la Société des Eaux de Volvic avec l'appui technique de la LPO AuRA, gestionnaire du site. Leur bonne application sera contrôlée durant la phase travaux.

Parmi ces mesures, on peut, entre autres, citer :

- **L'adaptation des périodes de travaux** : uniquement en automne-hiver (hors période de reproduction des espèces). Travaux de nuit interdits (enjeux chauves-souris).
- **La protection** des arbres remarquables et des habitats sensibles.
- **L'installation de barrières de protection** pour amphibiens (enjeu Salamandre tachetée).
- **La réduction des emprises de terrassement.**
- Le contrôle du risque de pollution accidentelle et d'introduction d'espèces **exotiques envahissantes** (entretien et suivi régulier des engins etc.).
- **L'installation d'aménagements favorables à la petite faune** (tas de bois etc.)

Après la réhabilitation des zones, des suivis écologiques et de la qualité des eaux seront mis en œuvre sur plusieurs années.

Selon les différentes études menées, ces déchets n'impactent pas la qualité des cours d'eau ni l'eau minérale naturelle de Volvic qui est contrôlée quotidiennement.

En cas de question complémentaire, les équipes de la Société des Eaux de Volvic se tiennent à votre disposition pour y répondre à ce numéro : 0800 125 125.

## A quoi ressemblera la zone après travaux ?

Le sol remis en état sera reprofilé pour avoir un aspect le plus naturel possible, avec des microreliefs (se rapprochant de ce qui existe sur le territoire). Pour permettre une cicatrisation plus rapide des fonctionnalités écologiques, une re-végétalisation des zones sera faite à partir d'espèces locales (marque Végétal local) et quelques arbres seront plantés. Le principe de **libre évolution** des milieux sur la réserve sera ensuite appliqué. Le couvert forestier devrait se réinstaller naturellement, augmentant ainsi sa résilience.



## Quelles conséquences pour les usagers du site durant les travaux ?

Durant les travaux (d'octobre 2024 à mars 2025 et de mi-septembre 2025 à février 2026) :

- La zone d'intervention sera entièrement clôturée par mesure de sécurité.
- La route dite « Chemin du Viallard » sera condamnée et interdite d'accès à tout usager.
- **Le Sentier du Rhinolophe ne sera plus accessible.**
- Certaines bornes de courses d'orientation ne seront plus accessibles (se rapprocher de la Société des Eaux de Volvic, gestionnaire du parcours d'orientation).

Des tracés alternatifs et une signalétique adaptée ont été installés sur place par la Société des Eaux de Volvic et la LPO.

## RÉNOVEZ, VOUS ÊTES AIDÉS !

Nouveau programme d'aides à la rénovation de septembre 2024 à septembre 2029.

Dans le cadre du programme d'aides à l'amélioration de l'Habitat privé, mené avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) Riom Limagne et Volcans vous aide dans la rénovation de votre habitat privé.

Riom Limagne et Volcans vous accompagne et met une équipe de professionnels à votre disposition gratuitement pour la définition de votre projet travaux et le montage des dossiers de demande de subvention.

### Pour bénéficier de l'aide vous devez :

- Être propriétaire occupant, primo-accédant, propriétaire bailleur, syndic de copropriété ou locataire selon la nature des travaux
- Ne pas avoir commencé les travaux avant le dépôt de demande de subvention
- Logement de plus de 15 ans sauf cas particulier
- Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment
- Logement situé sur une des 31 communes de Riom Limagne et Volcans.

### ➔ Les différentes étapes :

1. Contact avec l'équipe habitat privé de RLV : Information et orientation
2. Visite de logement et état des lieux
3. Etablissement de scénarios de travaux et aide à la compréhension des devis
4. Réalisation d'un plan de financement et dépôt du dossier de demande de subvention
5. Réalisation des travaux après accord des financeurs
6. Versement des aides sur pièces justificatives et visites de fin de chantier

### ➔ Qui contacter ?

Service Habitat de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans  
8 rue Grégoire de Tours 63200 RIOM

Tel : 04 63 63 21 43

[renover@rlv.eu](mailto:renover@rlv.eu)



## UN INCUBATEUR DE PROJETS ENVIRONNEMENTAUX SUR LE TERRITOIRE

Avis aux porteurs de projets dans le secteur de l'environnement, du développement durable et de la transition écologique ! RLV s'associe à la fondation Landestini pour lancer un incubateur d'entreprises dans ces domaines. L'objectif est d'accompagner et d'accueillir pendant 18 mois dans les locaux de RLV (dans la future Maison de la Nature et de l'Environnement), des entrepreneurs, des associations engagées dans la transition écologique, afin de les aider à concrétiser leurs projets.

Un premier appel à projets est lancé en novembre 2024. 10 porteurs de projets seront accompagnés par l'association Landestini dans l'innovation, la conception du modèle économique, l'engagement RSE, la levée de fonds, la commercialisation de leur entreprise.

Pour déposer un dossier, rendez-vous sur [rlv.eu](http://rlv.eu)

## UNE CELLULE ALZHEIMER CRÉÉE

Depuis septembre 2024, une équipe spécialisée Alzheimer est proposée aux habitants du territoire.

Pour toute personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou apparentée, des séances de soins, de réhabilitation et d'accompagnement à domicile seront mises en place.

L'équipe spécialisée Alzheimer est une équipe pluridisciplinaire composée d'infirmières coordinatrices, ergothérapeutes, psychomotriciennes et assistants de soins en gériatrie.

## UN ESPACE BIEN ETRE AU CENTRE AQUATIQUE BEATRICE HESS

Vivez un moment de détente en toute sérénité dans l'Espace Bien-Être.

Harmonieux triptyque d'évasion aquatique, le Centre Aquatique Béatrice Hess propose trois univers différents (halle sportive, halle ludique et espace bien-être).

Plongez dans un univers de tranquillité et explorez les installations conçues pour apaiser le corps et l'esprit. Du sauna revigorant aux traitements relaxants du jacuzzi, et à la vapeur enveloppante du hammam l'espace bien-être du Centre Aquatique vous offre une escapade revitalisante.

Avec 22 créneaux hebdomadaires d'1h30, vous avez l'opportunité de profiter pleinement de ce havre de détente. Durant cette période, vous êtes libre d'entrer et de sortir de l'espace à votre guise, vous pourrez aussi découvrir les autres bassins du centre. Réservez votre moment de bien-être et offrez-vous une expérience relaxante et flexible, adaptée à vos préférences.



## OFFRE ANNIVERSAIRE !

C'est nouveau, le Centre Aquatique Béatrice Hess et le musée Mandet vous proposent un pack anniversaire pour les enfants.

- **Musée** : Deux types de prestations à partir de 6 ans :
  - **Forfait 1** : 40€ Visite en autonomie avec livret jeu ou escape game. Mise à disposition d'une salle pour le goûter.
  - **Forfait 2** : 70€ Visite de collections accompagnée d'un médiateur et animation ou atelier ou escape game avec un médiateur. Mise à disposition d'une salle pour le goûter.
- **Centre Aquatique** : à partir de 8 ans :
  - 70€ pour 10 enfants accompagnés de 2 adultes  
Baignade libre, bassin d'activité agrémenté de matériels immergés. Une table de ping-pong est également disponible et du 1er juin au 15 septembre, en fonction de la météo, les enfants profiteront du toboggan extérieur, des jeux d'eau et du parc équipé d'un filet de volley. Mise à disposition d'une salle pour le goûter.

Plus d'infos sur [rlv.eu](http://rlv.eu)





*Photo de J. Rougeron*

*L'équipe municipale vous souhaite de belles fêtes de fin d'année !*